POOL ENERGETIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE

P. E. A. C.

Institution Spécialisée de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC)

20EME ANNIVERSAIRE DU POOL ENERGETIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE

EXTRAITS DES ALLOCUTIONS ET DISCOURS

1. Extrait du mot de bienvenue de la représentante de la Présidente du Conseil Municipal, Députée Maire de la commune de Kintélé

« …En abritant cet évènement déterminant pour l'essor de l'électrification de notre sous-région, la ville de Kintélé devient, de fait, **« la capitale de l'Energie de l'Afrique Centrale »** pendant ces quatre jours d'intenses activités…

En choisissant la ville de Kintélé pour tenir vos assises vous avez fait le choix de la quiétude et la sérénité d'une ville en banlieue nord-est de Brazzaville, érigée en commune à part entière en 2017 et située dans le district d'Ignié du Département du Pool.

Elle est bordée à l'ouest par la rivière Djiri et au sud, ainsi qu'à l'est, par le fleuve Congo.

Elle est reliée à Brazzaville par le viaduc Talangaî-Kintélé qui surplombe le lit majeur du Congo.

Vous avez également choisi une ville qui est une parfaite illustration de l'adage selon lequel : **« Là où l'énergie passe le développement s'installe ».**

En effet, grâce à la priorité accordée au secteur de l'Energie par l'Etat congolais, bon nombre d'équipements modernes nécessitant la disponibilité de l'énergie ont été construits à Kintélé

Les plus remarquables de la ville sont notamment le complexe sportif de la Concorde de Kintélé, construit à l'occasion des Jeux africains de 2015, et l'université Denis SASSOU N'GUESSO (UDSN) inaugurée en février 2021.

C’est donc avec un grand intérêt que la population et la municipalité de Kintélé vont suivre les activités marquant le 20ème anniversaire du PEAC, qui débutent ce jour au sein de notre commune, et dont les conclusions, j’en suis convaincu, permettront d’accélérer la réalisation concrète et opérationnelle des projets électriques régionaux pour le bien-être de nos populations et le développement de nos industries.

Je vous souhaite un excellent séjour en terre congolaise et vous remercie pour votre attention. ».

2. Extrait du mot de bienvenue du Directeur Général de E2C.

« …Dans le cadre de l'Accord Inter-sociétés du 12 avril 2003 relatif au Pool Energétique de l'Afrique Centrale, en sigle PEAC, les sociétés d'électricité, publiques ou privées, de l'Afrique Centrale participent activement, au sein du Comité de Direction qui est l'organe de coordination des activités du PEAC, à la mise en œuvre de la stratégie d'électrification de notre sous-région.

Dans cette dynamique, Energie Electrique du Congo (E^2C), en sa qualité de société d'électricité du pays siège du PEAC, s'est inscrite depuis deux décennies dans une tradition d'appui et d'étroite collaboration avec le Secrétariat Permanent du PEAC, se faisant ainsi le relais permanent de l'appui des sociétés d'électricité membres du PEAC à l'organe d'administration du Pool Energétique de l'Afrique Centrale.

…Témoin privilégié des diligences mises en œuvre, jours après jours, depuis deux décennies par le Secrétariat Permanent du PEAC pour l'accomplissement de sa noble mission, E^2C se réjouis de la programmation de ces importantes activités marquant le $20^{ème}$ anniversaire du PEAC en République du Congo.

…E2C ambitionne d'être une force motrice du secteur électrique, un catalyseur de croissance, un fournisseur d'une énergie fiable et d'un service de qualité et un modèle de gouvernance.

… Les objectifs visés par Energie Electrique du Congo au niveau national sont ainsi mis en adéquation avec les objectifs régionaux inhérents au secteur de l'électricité.

Par ailleurs notre entreprise ne ménage aucun effort pour jouer pleinement sa partition sur le plan régional.

Son apport dans le cadre de la stratégie de mise en œuvre des projets énergétiques régionaux se traduit notamment par sa participation active aux comités de pilotage de

ces projets ainsi qu'à l'ensemble des programmes de renforcement des capacités initiés par le Secrétariat Permanent du PEAC.

…A ce stade de mon intervention, il m'est particulièrement agréable de réaffirmer l'engagement sans failles de E^2C à soutenir de manière constante les efforts déployés par le Secrétariat Permanent du PEAC pour relever le défi majeur de l'accélération du passage de la conception des projets à la construction effective des infrastructures électriques communautaires.

Ceci, suivant l'échéancier prescrit par le Document de Stratégie de Politique Energétique Régionale (DSRP) du PEAC adopté en 2015 et les préconisations du Plan d'Affaire 2022-2024 du PEAC… »

3. Extrait du mot de circonstance du Secrétaire Permanent du PEAC

« Vingt ans après la création du Pool Energétique Centrale, nous nous retrouvons aujourd'hui en République du Congo, pays siège et plaque tournante de l'évolution institutionnelle et juridique du PEAC afin de passer en revue les accomplissements, évaluer les acquis et penser ensemble les nouvelles orientations stratégiques devant permettre de maximiser la mise en œuvre concrète et opérationnelle de la politique énergétique régionale dont il a la charge.

…En adoptant dès 2004 les Projets Intégrateurs Prioritaires (PIP), et les Programmes de Projet d'Electrification Transfrontalière (PPET), les organes décisionnels du Pool Energétique Centrale ont véritablement fixé la trajectoire des actions devant conduire à la réalisation des objectifs assignés au Secrétariat Permanent que les dirigeants successifs ont eu à cœur de réaliser avec abnégation, chacun apportant sa pierre à l'édifice, depuis 2003 jusqu'à ce jour.

…Cette approche pragmatique et inclusive orientée vers le marché a ainsi consolidé la notoriété du PEAC et créé une dynamique intéressante de mobilisation de financement pour la construction des ouvrages concernant les projets bancables inscrits au portefeuille des projets du PEAC.

C'est, par exemple, le cas du projet d'interconnexion des réseaux électriques du Cameroun et du Tchad, dont le processus de construction effective des ouvrages est désormais engagé…

C’est ici le lieu de saluer le travail accompli par mes deux prédécesseurs, des hommes dont j’ai pu apprécier les grandes qualités humaines et professionnelles, pour avoir étroitement collaboré avec eux au cours des vingt dernières années.

Je veux citer ici, Monsieur Bruno KAPANDJI KALALA de la République Démocratique du Congo et Monsieur Jean-Chrysostome MEKONDONGO de la République Centrafricaine qui ont consacrés, chacun en ce qui le concerne, près d’une décennie de leurs vies professionnelles à la direction de cette organisation intergouvernementale.

… Au moment où cette institution, qu’il est donné à ma modeste personne de diriger depuis deux ans, entre désormais dans une nouvelle ère, celle de la construction effective des ouvrages en vue de satisfaire les attentes pressantes de nos populations et de nos industries, je fais mienne cette pensée pleine de sagesse qui dit, je cite : "**En Afrique, un kilomètre d'extension électrique vaut mieux qu'un long discours**"… »

4. Extrait allocution du Président du Comité de Direction du PEAC

« La présente rencontre constitue un forum important, grâce auquel la Commission de la CEEAC, les représentants des Etats et des Sociétés d'électricité membres du Pool Energétique de l'Afrique Centrale, les partenaires techniques et financiers ainsi que d'autres éminents participants peuvent échanger leurs idées et leurs expériences sur nos avancées au sein du PEAC et la manière dont nous pouvons continuer à assurer le progrès à venir dans le cadre d'une approche plus stratégique du secteur de l'électricité de l'Afrique Centrale.

Une Afrique Centrale qui est à la croisée des chemins et qui a un besoin urgent de passer de la conception des études à la réalisation des projets structurants pour changer la donne concernant notamment la sécurité énergétique et l'accès à l'énergie, qui demeurent encore des défis majeurs pour la sous-région, alors qu'il est clairement établi que la déficience du secteur électrique obère de 30 à 60 % sa productivité et occasionne en moyenne une perte de 2,5 % de son PIB.

…Aussi, le Comité de Direction, Instance de coordination des activités du Pool Energétique de l'Afrique Centrale, qui regroupe les dirigeants des sociétés d'électricité de notre sous-région, se réjouis à la perspective de consolider davantage ces dialogues stratégiques qui permettent souvent de lever des contraintes et renforcer l'attractivité de nos infrastructures électriques.

…En tant que vecteur important d'accélération de l'électrification de notre sous-région, le PEAC a besoin, dès à présent, de changer de paradigme afin d'intégrer davantage la dimension communautaire et anticiper la nécessaire interaction avec les quatre autres Pool Energétiques du continent africain.

Il s'agit notamment du Comité Maghrébin de l'Electricité (COMELEC), du EAST African Power Pool (EAPP), du West African Power Pool (WAPP) et du Southern African Power Pool (SAPP) qui jouent un rôle majeur dans le cadre des stratégies et des politiques consensuelles ainsi que des approches de solutions transnationales visant à maximiser la mise en œuvre solidaire des projets énergétiques intégrateurs du continent.

Ce changement de paradigme se traduira par une l'adoption d'une approche plus stratégique du secteur électrique dans les pays membres du PEAC, afin d'optimiser les différentes classes d'infrastructures, notamment les Projets du Programme d'Electrification Transfrontalière et les Projets Intégrateurs Prioritaires, pour la desserte des populations de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale, aussi bien en zones urbaines que rurales.

Les Etats et les sociétés membres du PEAC pourrons ainsi pleinement tirer parti de cette nouvelle approche stratégique de mise en œuvre des Projets du Programme d'Electrification Transfrontalière et des Projets Intégrateurs Prioritaires.

… Les deux décennies 2003-2023 sont caractérisées par des atouts majeurs que nous sommes appelés à capitaliser et j'ai l'intime conviction que les discussions, synergies et recommandations qui se manifesteront pendant nos activités contribueront à former la direction stratégique du PEAC pour l'ère nouvelle qui s'ouvre maintenant.

Bien entendu, Il reste beaucoup à faire mais je suis persuadé que nous saurons saisir cette opportunité, ici à ici à Kintélé, de former et consolider des partenariats durables qui renforceront la solidité de notre approche stratégique visant à accélérer l'électrification de l'Afrique Centrale… »

5. Extrait de l'allocution de la Commissaire à l'Aménagement du Territoire et aux Infrastructures représentant le Président de la Commission de la CEEAC

« …Comme vous le savez, l'Energie occupe une place de premier dans plan dans le cadre de la politique de développement des pays membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC).

En effet, le fond historique de l'engagement de la Communauté dans ce domaine réside dans le Protocole relatif à la coopération en matière d'énergie entre les Etats Membres de la CEEAC.

Ce Protocole, qui constitue la référence en matière d'intégration régionale, engage les Etats membres à coopérer dans la mise en valeur des sources d'énergie hydroélectrique et renouvelables et tout particulièrement dans les domaines de l'interconnexion de leurs réseaux électriques nationaux et des échanges transfrontaliers d'énergie ainsi que la formation.

Par ailleurs, dans le prolongement de ce Protocole, les programmes et les politiques prioritaires en matière énergétique ont mis un accent particulier sur le développement des infrastructures et des services de transport, la réalisation d'un marché commun intégré et la valorisation du potentiel énergétique.

L'objectif de cette approche régionale intégrée du développement des infrastructures énergétiques est de rendre possible la formation d'un grand marché avec des coûts concurrentiels, en lieu et place de la simple coexistence de marchés nationaux de tailles restreintes et le plus souvent inefficaces.

Mais, la mise en œuvre de cette vision, qui passe par un renforcement des infrastructures de production ainsi qu'un essor des échanges transfrontaliers, et donc un développement des interconnexions, nécessitait la mise en place d'un cadre approprié et pertinent.

C'est précisément pour traduire cette vision en réalité que les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC ont créé, par la Résolution N°001/PEAC/03 du 12 avril 2003 portant approbation de l'Accord Intergouvernemental relatif au PEAC, le Pool Energétique de l'Afrique Centrale afin d'apporter une réponse institutionnelle appropriée pour la promotion de la coopération en matière d'énergie.

Cette volonté a été consolidée l'année suivante par le statut d'organisme spécialisé de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale conféré au PEAC par Décision N°21/CEEAC/CCEG/XI/04 de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC du 27 janvier 2004.

Depuis lors, le PEAC est l'instrument privilégié de la CEEAC dans le domaine de coopération énergétique de l'Afrique Centrale.

…Les activités marquant les 20 ans d'existence du PEAC, qui réunissent durant quatre jours les Etats et Sociétés d'électricité membres du Pool Energétique de l'Afrique Centrale ainsi que les partenaires nationaux et internationaux, constitue, pour la Commission de la CEEAC, un réel motif de satisfaction.

20 ans après sa création, le PEAC dispose d'un important portefeuille de projets bancables ainsi que de nombreux instruments juridiques et d'outils techniques…

Au-delà des réjouissances inhérentes à tout ce qui a été entrepris durant ces deux décennies, les activités qui débutent ce jour ici à Kintélé nous offrent surtout une formidable opportunité d'échanges et de concertations qui nous permettront assurément d'identifier les moyens stratégiques et d'activer les leviers opérationnels pour concrétiser la vision énergétique du PEAC.

En effet, après deux décennies de mise en place des prérequis, les défis auxquels nous sommes confrontés demeurent immense et d'autres choix encore plus exigeants nous attendent.

Par conséquent, la commission va accentuer ses appuis multiformes au Secrétariat Permanent du PEAC car nous devons impérativement engager l'espace énergétique communautaire de la CEEAC vers le règlement définitif des inefficacités qui empêchent le plein épanouissement du secteur électrique et l'inscrire résolument dans le paradigme d'avenir énergétique durable.

Tout en adressant mes compliments et mes encouragements au Secrétariat Permanent et à l'ensemble des parties prenantes du PEAC pour le travail accompli, j'exhorte nos partenaires techniques et financiers à accroître leur financement pour permettre à l'Afrique Centrale de tirer pleinement parti de son potentiel énergétique exceptionnel… »

6. Extrait du discours du Ministre en charge de l'Energie du Congo

« …En posant un regard rétrospectif sur l'évolution des activités du PEAC, je me réjouis de ce que les contraintes majeures qui grevaient la mise en œuvre de ces projets structurants ont été largement levés à la suite des processus de préparation et de valorisation auxquels ils ont été soumis.

Nous pouvons donc, à présent, projeter nos actions vers une nouvelle dynamique pour l'accélération de la construction de ces infrastructures électriques régionales tant attendues par nos industries et nos populations.

Cela suppose l'existence d'une robuste structure de coordination mais aussi l'impulsion constante d'actions incitatives visant la participation du secteur privé dans ces projets marchands afin de maximiser notre capacité à mobiliser toutes les sources de financement disponibles.

Dans cette perspective, le PEAC peut compter sur la contribution de la République du Congo, qui a une expérience intéressante dans la mobilisation de financements des grands projets.

…L'engagement du Gouvernement du Congo, qui traduit celui Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Denis

SASSOU N'GUESSO, dans la promotion et le développement des infrastructures est à la mesure des nombreuses actions et réalisations qui ont été faites dans le domaine de l'Energie.

En plus des centrales thermiques de grandes capacités qui ont été construites, un vaste programme d'Aménagement hydroélectrique a été lancé.

Ces projets, déjà réalisés pour la plupart, vont permettre dans un proche avenir de satisfaire les besoins énergétiques inhérents aux engagements communautaires de la République du Congo relatifs aux interconnexions transfrontalières et à la mise en œuvre du marché de l'électricité pour l'intégration et le développement socio-économique de l'Afrique Centrale.

Par ailleurs, pour permettre au secteur privé d'investir dans le secteur de l'énergie, l'Etat s'est astreint à mettre en place un cadre règlementaire qui a considérablement évolué et s'est engagé dans un processus de promotion des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et de l'accès à l'énergie en élaborant des lois et règlements.

…Comme vous le savez, les investissements dans ce secteur sont très lourds. C'est pour cela que nous avons besoin de créer les conditions idoines pour susciter l'intérêt du secteur privé national et international.

…Des jalons majeurs ont été posés au Congo et continuerons de l'être dans bon nombre des Etats membres de la CEEAC mais nous devons impérativement interagir et soutenir de manière constante les dynamiques impulsées au sein du PEAC pour l'amélioration du degré d'attractivité des projets et faciliter la mobilisation des investissements dans les infrastructures énergétiques régionales.

A cet égard, le processus engagé pour l'opérationnalisation de la Commission de Régionale de Régulation de l'Electricité de l'Afrique Centrale (CORREAC) constitue un signal important à l'endroit de l'ensemble des acteurs du secteur et particulièrement des investisseurs privés.

Vous conviendrez avec moi que, tout au long de ces vingt dernières années, le PEAC a su faire la preuve de sa qualité à se constituer en une

structure spécialisée sous régionale solide de mutualisation à la fois des connaissances et des compétences en matière d'énergie et se pose, plus que jamais, en véritable moteur du processus d'intégration socio-économique de l'Afrique Centrale.

En effet, il permet désormais à nos Etats et sociétés d'électricités respectifs de disposer non seulement d'avantage comparatifs et compétitifs mais aussi de s'inscrire dans une dynamique permettant de construire ensemble et de penser le développement de leurs secteurs d'énergie sous l'angle de l'intégration régionale et de la mondialisation… »

7. Extrait de l'allocution du Président du Conseil des ministres du PEAC

« …Durant ces deux décennies de mise en œuvre du mandat de grande envergure dévolu au PEAC, des préalables indispensables ont été posés, grâce, entre autres, à un travail de planification et de visibilité, de formalisation et de simplification du champ réglementaire et de pragmatisme dans l'accompagnement des projets.

Bon nombre d'inefficacités ont été corrigées, bon nombre d'obstacles ont été levés mais, en regardant avec lucidité l'étendu de notre chantier, il ressort indubitablement que la tâche demeure immense et elle impose à toutes les parties prenantes du PEAC de continuer à être audacieux.

En termes de construction effective des infrastructures, le bilan des deux décennies de mise œuvre du mandat du Pool Energétique de l'Afrique Centrale ne se résument, en effet, qu'au seul projet d'interconnexion des réseaux électriques du Tchad et du Cameroun dont le financement est bouclé et la pause de la première pierre imminente.

Le bilan est donc fondamentalement mitigé, au regard des défis auxquels l'Afrique Centrale est réellement confrontée.

C'est pourquoi, tout en capitalisant les efforts et les acquis antérieurs, nous devons donner des orientations stratégiques nouvelles et fortes au Secrétariat Permanent afin d'accélérer la cadence de la réalisation des projets et permettre enfin à l'espace énergétique communautaire de la CEEAC de tirer profit de son énorme potentiel et de son positionnement géographique avantageux.

…Les défis sont immenses et les attentes de nos populations et nos industries sont pressantes.

Toutefois, le Conseil des Ministres du PEAC, que j'ai l'insigne honneur de présider, sait pouvoir compter sur nos engagements respectifs au sein du PEAC et sur ceux des bailleurs de fonds et l'ensemble des partenaires techniques et financiers du secteur, dont la présence ici à Kintélé témoigne assurément de leur **parfaite compréhension de la situation d'extrême urgence énergétique dans laquelle se trouve l'Afrique Centrale… »**

8. Extrait discours d'ouverture du Ministre d'Etat, Directeur de Cabinet du Président de la République du Congo, représentant Président de la République du Congo, Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO

« …En effet, bien que disposant de ressources énergétiques abondantes, l'Afrique Centrale demeure caractérisée par la rareté d'électricité, laissant ainsi plus de la moitié de sa population sans un accès à l'électricité.

Or, l'accès à l'électricité est non seulement un vecteur majeur pour la transformation structurelle des économies nationales et locales mais aussi un puissant ressort pour la résilience des communautés, et particulièrement les plus vulnérables, face aux défis liés au changement climatique.

C'est précisément pour faire face à cette situation de déficit énergétique, à la fois cause et conséquence du faible niveau de développement de notre sous-région, que les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale ont pris l'option de créer en 2003 le Pool Energétique de l'Afrique Centrale.

…2003-2023, cela fait deux décennies que le Pool Energétique de l'Afrique Centrale, en tant qu'institution spécialisée de la CEEAC, déploie des efforts exceptionnels de mobilisation des partenaires Techniques et financiers autour de ce défi commun.

En considération du secteur de l'électricité qui est un secteur à caractère hautement capitalistique et de long terme où l'unité de compte des investisseurs s'évalue souvent en centaine de millions d'euros et l'unité de temps est généralement proche de la

décennie, les activités marquant ce 20ème anniversaire du PEAC consacrent assurément la fin d'un cycle.

La fin d'un cycle qui offre l'occasion à toutes les parties prenantes, réunies ce jour à Kintélé, de dresser le bilan de leurs engagements respectifs dans le cadre du PEAC et des diligences mises en œuvre par le Secrétariat Permanent pour l'accomplissement du mandat de grande envergure qui lui est dévolu.

La fin d'un cycle qui commande par ailleurs au Pool Energétique de l'Afrique Centrale de renouveler son action autour d'une nouvelle approche stratégique et opérationnelle permettant d'accélérer la réalisation des projets.

D'ores et déjà, je note avec satisfaction les nombreuses avancées enregistrées durant ces deux décennies qui sont essentiellement caractérisées par la recherche de voies et moyens pour l'opérationnalisation de l'organisme spécialisé, la valorisation de l'immense potentiel énergétique de notre sous-région et, au cours de ces cinq dernières années, la dynamique engagées pour opérer le passage de la phase de réalisation des Etudes à celle d'un réel amorçage du processus de réalisation concrète et opérationnelle des projets.

Par conséquent, je félicite l'ensemble des parties prenantes du PEAC, notamment les membres du Conseil des Ministres, du Comité de Direction, du Comité Exécutif et particulièrement le Secrétariat Permanent pour toutes ces avancées significatives qui permettent désormais d'imprimer une réelle dynamique de développement des infrastructures électriques de l'Afrique Centrale.

…Le portefeuille des projets du PEAC, instrument privilégié de coopération énergétique de l'Afrique Centrale, a désormais atteint un excellent niveau de maturité et requiert, plus que jamais, une synergie de l'ensemble des parties prenantes et une anticipation adéquate dans le traitement des contraintes inhérentes aux grands projets.

C'est dire qu'en ce moment où l'Afrique Centrale entre de plain-pied dans l'ère de la mise en œuvre concrète et opérationnelle des projets, le PEAC, les Etats membres de la CEEAC et les partenaires internationaux se trouvent devant une responsabilité historique, celle de promouvoir et soutenir la mise en œuvre urgente des projets d'investissement inscrits au Plan d'Affaires 2022-2024 du PEAC.

Aussi, tel que prescrit par le Plan d'Affaires 2022-2024, qui est le levier d'action et l'instrument de navigation du Secrétariat Permanent du PEAC, nous devons impérativement nous employer à « **convertir le potentiel énergétique de l'Afrique Centrale en opportunités d'investissements** ».

En conséquence, je joins ma voix à celle de chacun d'entre vous, ici présent à Kintélé, pour appeler la communauté financière internationale à une exceptionnelle mobilisation pour le financement de la réalisation des projets du Programme d'Electrification Transfrontalière (PPET) et des Projets Intégrateurs prioritaires (PIP) qui constituent les maillons indispensables d'intégrations régionales puis interrégionales mais aussi de la construction du marché de l'électricité sans lequel aucun développement significatif ne sera économiquement possible ni durable.

Sur ce, je souhaite pleins succès à vos travaux et déclare ouvertes les activités marquant le 20ème anniversaire du Pool Energétique de l'Afrique Centrale.

Je vous remercie. ».

Photo de famille de l'ouverture des activités marquant le 20ème anniversaire du Pool Energétique d l'Afrique Centrale, Kintélé 13-16 novembre 2023